

**BAIKOWSKI**  
Société anonyme au capital de 4 598 222,50 €  
Siège social : 1046, route de Chaumontet  
74330 POISY  
303 970 388 RCS ANNECY

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

En application des dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, nous vous informons des opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du même code.

**1) Nouveaux Plans**

Aucun nouveau Plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place au cours de l'exercice 2021 au titre de la délégation de compétence des associés en date du 26 novembre 2018.

**2) Attribution définitive 2021**

**a) Plan d'attribution d'actions de performance n°1 « Plan Mandataires sociaux »**

Au titre du « *Plan Mandataires sociaux* » de 2018 arrivant à échéance pour sa première tranche le 6 mars 2021, les mandataires sociaux ont satisfait à la condition de présence prévue, et ils se sont en conséquence trouvés attributaires à titre définitif des 4 300 actions dont ils étaient bénéficiaires sous condition depuis 2018.

La valeur des actions gratuites définitivement attribuées représentait un montant de 49 450 euros (base du cours de bourse au jour de l'attribution définitive).

**b) Modalité d'attribution définitive**

L'attribution définitive a été servie par remise d'actions détenues en propre par la société.

**3) Attribution définitive 2022 avant l'assemblée annuelle 2022**

**a) Plan d'attribution d'actions de performance n°1 « Plan Mandataires sociaux »**

Au titre du « *Plan Mandataires sociaux* » de 2018 arrivant à échéance pour sa seconde tranche le 6 mars 2022, les mandataires sociaux ont satisfait à la condition de présence prévue, et ils se sont en conséquence trouvés attributaires à titre définitif des 4 300 actions dont ils étaient bénéficiaires sous condition depuis 2018.

La valeur des actions gratuites définitivement attribuées en 2022 s'élève à 81 270 euros (base du cours de bourse au jour de l'attribution définitive).

**b) Plan d'attribution d'actions de performance n°2 « Plan Manager »**

Au titre du « Plan Manager » de 2018 arrivant à échéance le 12 avril 2022, les managers ayant satisfait à la condition de présence, et compte tenu du niveau de réalisation des conditions de performance dudit plan se sont vus attribuer 2 613 actions.

La valeur des actions gratuites définitivement attribuées en 2022 s'élève à 55 395,60 euros (base du cours de bourse au jour de l'attribution définitive).

**c) Modalité d'attribution définitive**

La société ne disposant pas d'un nombre suffisant de ses propres actions pour servir les plans précités, l'attribution définitive des actions gratuites s'est faite en vertu de l'autorisation conférée au Conseil d'administration par voie d'émission d'actions nouvelles et prélèvement de leur valeur nominale, soit 8 641,25 euros, sur le compte « Autres réserves ».

De ce fait, le capital social de la société a été porté de 4 589 581,25 euros à 4 598 222,50 euros, par l'émission de 6 913 actions nouvelles et est désormais divisé en 3 678 578 actions d'une valeur nominale de 1,25 euros, l'article 6 des statuts ayant été modifié en conséquence.

**4) Renouvellement de la délégation de compétence**

La délégation de compétence consentie en 2018 par les actionnaires en vue d'émettre des Plans d'actions gratuites a expiré, aussi il est sollicité lors de l'assemblée devant statuer sur les comptes 2021 une nouvelle délégation pour une durée de 38 mois (durée maximum autorisée) afin d'autoriser votre conseil d'administration à l'émission éventuelle de tout nouveau plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de présence et/ou de performance, ce dans la limite de 2% du capital social.

Le texte de la résolution figure dans l'avis de réunion et de convocation de l'assemblée annuelle 2022.

**Le Conseil d'administration**